

~ ~ ~ ~ ~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 12 octobre 2009**

~ ~ ~ ~ ~  
**CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 12 octobre 2009, salle du Conseil, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : Claude BONNAFOUS, Jean-Pierre VENTURE, Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Jean-Claude MARC, Richard ALEGRE, Maurice DEJEAN, Jean-Marcel JOVER, Valérie DELVAL, Sylvie CONTRERAS, Anne-Marie DEJEAN, Robert POUJOL, Marie-Claude BEDES, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Jacqueline THIVET, Cyrille CADARS, Louis VILLARET, André YVANEZ, Xavier PEYRAUD, Bernard DOUYSET, Jean-Pierre PECHIN, , Mireille BRENIER , Michel COUSTOL, Bernard CAUMEIL, Jean-François RUIZ, Didier LAMONT, Agnès CONSTANT, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Jacky GALABRUN, Eric PALOC.

Absents ou excusés : Jean-François CADILHAC, André SIDERIS, Gérard CABELLO, Bernard JEREZ, Marie-Agnès SIBERTIN BLANC, Jacques DONNADIEU, Marc HENRY, Jean-Pierre GABAUDAN, Frédéric GREZES, Robert SIEGEL, Fabienne GALVEZ,

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**

**Sur** le rapport du Président,

**Vu** l'avis de la Fédération Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative en juillet 2009 qui a jugé cette demande adaptée au fonctionnement de l'Office, sous réserve de se mettre en conformité sur trois points,

**Considérant** que l'Office de Tourisme s'est engagé à répondre à ces trois points avant la saison 2010,

**Considérant** par ailleurs que l'Office de Tourisme remplit pleinement ses missions d'accueil, d'information, de promotion et de coordination des acteurs touristiques locaux,

Le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

*à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- **de solliciter** le classement de l'Office de Tourisme de Saint Guilhem le Désert Vallée de l'Hérault dans la catégorie 3 étoiles
- **de donner** pouvoir au Président pour la rédaction et la signature de tous les documents s'y rapportant

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 228 le  
Publication le  
Notification le  
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE  
Gignac, le  
Le Président de la Communauté de communes,  
Signé : Louis VILLARET

**Le Président de la Communauté de communes**



Louis VILLARET  
34150 GIGNAC

SOUS-PREFECTURE DE LODEVE  
ARRIVEE LE :  
24 OCT. 2009  
SECRETARIAT